

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 24 mai 2011 à 18h30, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Nathalie Rochon, Normand Durand et Claude Brunet.

Étaient absents : Mme Marie-France Allard  
M. Gilles Dazé

### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Résolution – acceptation – luminaires du pont « Gagliesi » sur le nouveau pont
3. Résolution – PIIA – 640 chemin des Vents
4. Questions du public;
5. Levée de l'assemblée

9683-0511

#### **Acceptation de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil constatent qu'il y a quorum et que l'avis de convocation a été livré conformément à la loi;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

9684-0511

#### **Résolution – éclairage actuel du pont Gagliesi à être installé sur le nouveau pont**

**ATTENDU QU'**en janvier 2010 il a été convenu entre les représentants du Ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Piedmont que les lampadaires existants sur le pont Gagliesi soient récupérés et installés sur le nouveau pont;

**ATTENDU QUE** l'éclairage est la responsabilité de la Municipalité de Piedmont;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont confirme qu'elle accepte que le Ministère des Transports procède à l'installation de l'éclairage actuel sur le pont Gagliesi sur le nouveau pont bien que ledit éclairage ne répond pas aux exigences des nouvelles normes du Ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

**Résolution – Demande de PIIA**  
**640, chemin des Vents**

9685-0511

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 640 chemin des Vents a fait une demande pour la construction d'une véranda;

**ATTENDU QUE** la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

**ATTENDU QUE** les cadrages et les portes seront en bois de couleur brune;

**ATTENDU QUE** le revêtement de la véranda sera en bardeaux de cèdre de la même couleur que la maison;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Nathalie Rochon et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte les plans déposés par le propriétaire du 640 chemin des Vents pour la construction d'une véranda en conformité avec le croquis et les échantillons de matériaux et de couleurs tel que proposés et que de ce fait, le directeur du service d'urbanisme soit autorisé à émettre un permis en ce sens.

**ADOPTÉE**

**Questions du public**

Aucune question.

9686-0511

**Levée de l'assemblée**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**CLÉMENT CARDIN,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**GILBERT AUBIN,**  
Secrétaire-trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**CLÉMENT CARDIN**  
Maire